

Compte rendu de la séance du 10 mars 2022

Présents: Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Amandine TILLET, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Ophélie DENJEAN, Frédéric COULON

Secrétaire(s) de la séance: Amandine TILLET

Ordre du jour:

- Approbation du Compte rendu de la séance du 27 janvier 2022

- Délibérations:
 - Compte Administratif 2021,
 - Compte de gestion 2021,
 - Affectation du résultat 2021,
 - Budget Primitif 2022,
 - Dépose de ligne électrique au Bois de Lafon,
 - Enquête publique pour aliénation de chemins ruraux,
 - Caution logement,
 - Acte de division.

- Questions diverses:
 - Plan Communal de sauvegarde,
 - Solidarité Ukraine,
 - Autres

Délibérations du conseil:

Le compte rendu de la réunion du 27 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

- **Budget Communal - Compte Administratif 2021**

Le compte administratif est présenté par M. Thierry Martignac, 1er adjoint.

- Résultat cumulé de fonctionnement : 160 642,48
- Résultat cumulé d'investissement : -27 371,88
- Résultat global : 133 270,60

Délibération adoptée à 10 voix pour et 1 abstention.

- **Budget communal - Compte de gestion 2021**

Les chiffres du compte de gestion établi par le Trésor Public de Saint-Céré sont strictement conformes à ceux du compte administratif 2021 établi par la commune. Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Budget Communal - Affectation du Résultat 2021**

Résultat d'investissement	- 50 571,88
Solde des restes à réaliser	23 200,00
Solde global d'investissement	- 27 371,88
Résultat de fonctionnement à affecter	160 642,48
Utilisation du résultat de fonctionnement :	
Couverture du déficit d'investissement (1068)	27 371,88
Report à nouveau en fonctionnement (002)	133 270,60

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Budget Communal - Budget Primitif 2022**

Madame la Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif préparé pour l'exercice 2021 de la Commune.

FONCTIONNEMENT : 272 975,60 €

INVESTISSEMENT : 145 039,88 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Attribution des subventions aux associations:

- Associations communales : 300€ par association. Seules les associations dont l'intérêt est communal sont retenues.

- Restos du coeur: 100€

- Don du sang : 100€

- ADIL : 50 €

- Mutuelle Coups Durs : 50€

• **Dépose ligne électrique Bois de Lafon**

Madame la Maire indique à l'assemblée que la Fédération d'énergies du Lot a demandé à la commune la possibilité de déposer une portion de ligne électrique au hameau du Bois de Lafon qui se trouve dans une zone non construite et non constructible. Cette portion de ligne étant inutilisée, le dépôt n'aura aucune conséquence pour quiconque puisqu'elle ne dessert personne.

Il est donc demandé au conseil municipal de délibérer afin d'autoriser la dépose de cette ligne par la Fédération D'énergies du Lot.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Mise à enquête publique - aliénation d'un chemin rural**

Mme la Maire donne lecture de la demande de Mme Andrée Fouilhac et de M. Eric Fouilhac concernant l'aliénation d'un chemin rural traversant plusieurs de leurs parcelles.

Mme et M. Fouilhac souhaiteraient faire l'acquisition d'une portion du chemin rural traversant leur parcelles cadastrées C 573 - C 576 et C 590. Cette acquisition permettrait de relier les trois parcelles entre elles. Actuellement, cette portion de chemin est représentée au cadastre mais n'existe plus sur le terrain. Considérant que cette portion de chemin n'est plus utilisée et que son aliénation ne porterait aucun dommage aux riverains, Madame la Maire propose la mise à l'enquête publique de cette portion de chemin rural afin de le céder à Mme et M. Fouilhac.

Il est convenu que le prix de vente est fixé à 50 €, les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Logement du bourg M. Noailhac - Retenue de la caution et frais de remise en état**

Madame la Maire explique au Conseil Municipal que suite au départ de M. Paul Noailhac, locataire du logement situé au 206 - allée des écoliers, des frais ont du être engagés afin de réparer les dégâts qu'il a causés sur les murs et portes du logement ainsi que la détérioration d'un radiateur et des prises électriques. Il est nécessaire aussi de demander l'intervention d'une personne pour réaliser le nettoyage vu l'état de saleté de l'appartement.

Le coût total des travaux s'élèvera à 832,97€ :

Mme la Maire propose de faire supporter au locataire sortant la totalité des travaux et de retenir la totalité de la caution qui viendra en déduction.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Acte de division - logement communal de l'ancien presbytère**

Mme la Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de faire établir un acte de division par un notaire pour permettre le conventionnement du logement du 1er étage de l'ancien presbytère et ainsi, de bénéficier des subventions accordées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Informations

Concernant l'attribution de subventions aux associations ayant leur siège social dans la commune, le conseil précise qu'elles ne sont accordées qu'aux associations qui apportent un « plus » au village ou à ses habitants. En outre les subventions ne sont versées qu'après réception du bilan financier n-1 de l'organisme.

Questions et informations diverses

- **Plan communal de sauvegarde**

Le document général est quasiment finalisé, restent les listings par conseiller définissant les coordonnées des personnes qu'il est nécessaire d'avertir en cas de problèmes et des personnes « fragiles » qui nécessitent une attention particulière. Ces listings devront être terminés avant le prochain conseil (avril).

- **Solidarité Ukraine**

La commune va mettre à disposition gratuitement le logement de l'ancienne école. La chaudière va être réparée (devis Chaudesaigues 1147,44€). Un courrier sera rédigé à destination des habitants pour faire appel à don pour meubler l'appartement. Le nettoyage sera réalisé par des bénévoles.

- **Formation 1^{er} secours prévue le samedi 26 mars ;**

Un repas partagé sera organisé par Isabelle Lample

- **Elections :**

Les panneaux d'affichage doivent être mis en place avant le 28 mars.

Pour l'organisation, un document sera envoyé à chaque conseiller qui définira ses préférences horaires pour la tenue du bureau de vote.

- Petit patrimoine

Christiane Janicot a recensé 2 fours à pain et 3 croix sur la commune. Un plan pluriannuel de restauration sera établi. En 2022, c'est le four à pain de Lavalade qui sera concerné, suivi en 2023 par le four à pain de Pailhès, les croix suivront. La commune peut bénéficier de différentes aides : jusqu'à 45% par le département, 20 % par la région, jusqu'à 50% par Cauvaldor (à condition que la commune investisse à la même hauteur).

- Réparation des buses

A ce jour, la buse de Laborie a été réparée, les travaux à Verbiguié et Lavalade sont en cours, suivis par Hervé Landes et Thierry Martignac.

- Informations conseil communautaire CAUVALDOR

- Les communes de Cauvaldor vont pouvoir bénéficier du dispositif Vigifoncier qui permet de connaître en temps réel les projets de vente et de disposer d'indicateurs sur la consommation des espaces naturels, agricoles et sur les marchés fonciers.

- Afin de lutter contre le désert médical dont pâti notre territoire, Cauvaldor met en place en certain nombre de mesures : Outre l'implication de la communauté de communes dans la création du PAAS (parcours accès santé spécifique) au lycée de Saint-Céré, une aide d'encouragement de 800€ sera délivrée aux étudiants 1^{ère} année domiciliés sur Cauvaldor, une bourse d'aide aux logement et transport de 200€ à 300€ mensuels pour les années d'externat et une bourse d'engagement à l'installation conventionnée de 2500€ ou 5000€ par an d'internat selon l'intention d'installation des futurs médecins sur le territoire.

- Une aide à l'édition (ouvrage, CD, DVD...) pourra être accordée dans le cadre de la politique culturelle de Cauvaldor.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

La secrétaire,
Amandine TILLET

La Maire,
Claudine VIVAREZ